

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 3 février 2025 à 20 h, à la salle communautaire située au 3, 9<sup>e</sup> Avenue, rue Principale à Daveluyville.

**SONT PRÉSENTS :** M. Mathieu Allard, maire  
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1  
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2  
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3  
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5

**SONT ABSENTS** M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer ainsi que la greffière, Mme Élyse Maheu, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2025-02-27**  
Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2025-02-28**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Lettre de remerciements du Spécial Noël 2024 – Dépôt

Réception d'une correspondance de monsieur Daniel Julien, directeur artistique de la soirée Spécial Noël 2024 remerciant les élus pour leur participation financière. Grâce à l'événement, 1 100 \$ ainsi que 600 livres de légumes ont été remis à l'organisme Carrefour des générations.

Remerciements – Héma-Québec

Réception d'un courriel de remerciements d'Héma-Québec concernant la collecte de sang du 24 janvier dernier à Daveluyville. Lors de cette collecte, 58 personnes se sont présentées pour faire un don, 14

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

personnes en étaient à moins de 5 dons et 7 nouveaux donateurs en étaient à leur première expérience.

**2025-02-29**

Demande de gratuité - Bingo bénéfice pour la Fondation des maladies du cœur organisé par Les Filles d'Isabelle

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de gratuité de la location de la salle communautaire et d'une cafetière reçue des Filles d'Isabelle concernant l'organisation d'un Bingo au bénéfice de la Fondation des maladies du cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville est sensible à cette cause et désire offrir son appui à l'organisme;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'offrir un rabais équivalent à la gratuité de la location de la salle communautaire ainsi que d'une cafetière à l'organisme Les Filles d'Isabelle le 15 février 2025 lors du Bingo au bénéfice de la Fondation des maladies du cœur.

**2025-02-30**

Demande de contribution - Fondation CLSC Suzor-Côté

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de contribution de la Fondation CLSC Suzor-Côté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, ce sont 632 foyers de Daveluyville qui ont bénéficié des services du CLSC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation CLSC Suzor-Côté contribue au CLSC de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville contribue pour un montant de 250 \$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté et que la trésorière soit autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

Demande de soutien - Fondation des Gouverneurs de l'espoir

Réception d'une demande de soutien de la Fondation des Gouverneurs de l'espoir. Le conseil prend acte sans donner suite.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2025-02-31**

Liste des comptes à payer - Résolution

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 3 février 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant **400 184,48 \$**;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 3 février 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant 400 184,48 \$.

**2025-02-32**

Adoption du règlement numéro

**ATTENDU** l'article 331 de la Loi sur les cités et villes qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

131 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Ville de Daveluyville

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Christine Gentes lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que le règlement numéro 131 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Ville de Daveluyville soit adopté tel que déposé.

**2025-02-33**  
Adjudication du contrat pour la révision de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), a transmis au ministre en août 2020, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 75;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 75 du RPEP, une mise à jour du rapport doit être réalisée d'ici août 2025;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la firme Akifer de Québec au montant de 11 470,00 \$ plus taxes;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Akifer à procéder à la mise à jour du rapport de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Daveluyville au courant de l'année 2025, tel que stipulé dans la soumission PR24-496, au montant de 11 470,00 \$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2025-02-34**  
Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

**RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Sur proposition du maire, **monsieur Mathieu Allard**, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Daveluyville proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

**2025-02-35**

Résolution relative  
au service  
bancaires –  
Banque Royale du  
Canada

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loïselle**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** Banque Royale du Canada, ci-après nommée Banque Royale, est par les présentes nommée la banque de la Ville de Daveluyville;
- 2- **QUE** le maire et la directrice générale, conjointement ont l'autorisation d'agir au nom de la Ville de Daveluyville pour :
  - (a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
  - (b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
  - (c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
    - (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien de la Ville de Daveluyville détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
    - (ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit de la Ville de Daveluyville, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom de la Ville de Daveluyville (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
    - (iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit de la Ville de Daveluyville ; et
    - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes de la Ville de Daveluyville à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes de la Ville de Daveluyville à Banque Royale.
- 3- **QUE** les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Ville de Daveluyville; Banque Royale est, par les

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite;

- 4- **QUE** la Banque Royale recevra :
- (a) une copie de la présente résolution;
  - (b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Ville de Daveluyville, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature doivent être certifiés par le maire et la directrice générale de la Ville de Daveluyville;
  - (c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.
- 5- **QUE** tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour la Ville de Daveluyville jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où la Ville de Daveluyville détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

**2025-02-36**  
Résolution  
d'autorisation -  
Développement  
résidentiel 12<sup>e</sup>  
Avenue

**CONSIDÉRANT** le projet de développement résidentiel dans le secteur situé au bout de la 12<sup>e</sup> Avenue de la Ville de Daveluyville par Placements M.E.S. inc.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à acquérir sans frais le système de gestion des eaux pluviales du projet de développement résidentiel, incluant le bassin de rétention, après la construction;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à respecter minimalement le contenu du Programme d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, réalisé par Les Services EXP inc. en date du 27 août 2024 et déposé par la présente résolution.

**2025-02-37**  
Mandat pour les  
services  
professionnels -  
Réfection du 4<sup>e</sup>  
Rang Ouest

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville désire effectuer la réfection du 4<sup>e</sup> Rang Ouest;

**CONSIDÉRANT** l'estimation des honoraires pour les services professionnels numéro 532391522402 datée du 1<sup>er</sup> novembre 2024 de la Fédération québécoise des municipalités;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville retienne la proposition de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités au montant estimé de 34 900 \$ plus taxes;
- 2- **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents inhérents à ce dossier;
- 3- **QUE** la trésorière soit autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2025-02-38**  
Ajout du module  
Mutations –  
Logiciel PG  
AccèsCité  
Finances

**CONSIDÉRANT** le besoin pour l'ajout du module Mutations du logiciel AccèsCité Finances;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de PG Solutions #1MDAV50-023644-OD1 datée du 21 janvier 2025 au montant de 533,00 \$ plus taxes ainsi qu'un frais récurrent de 76,00 \$ plus taxes par année;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

1. **D'accepter** l'offre de services de PG Solutions #1MDAV50-023644-OD1 datée du 21 janvier 2025 au montant de 533,00 \$ plus taxes ainsi qu'un frais récurrent de 76,00 \$ plus taxes par année;
2. **D'autoriser** la directrice générale à signer l'offre de services #1MDAV50-023644-OD1;
3. **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2025-02-39**  
Adoption du  
règlement 135  
établissant la  
tarification  
applicable à la  
vidange des boues  
de fosses  
septiques

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Ville de Daveluyville;

**ATTENDU** l'adoption, le 14 octobre 2020, du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

**ATTENDU** l'article 41 de ce règlement, qui se lit comme suit : « Les tarifs et frais liés aux services visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités »;

**ATTENDU QUE**, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Ville doit se faire par règlement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Valérie Loiseau lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 72 heures avant la présente séance et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V.;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que le règlement numéro 135 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques, soit adopté tel que déposé.

**2025-02-40**

Adoption du  
règlement 134  
concernant les  
ententes relatives  
à des travaux  
municipaux

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville estime qu'il est dans l'intérêt général de ses citoyens que des travaux municipaux soient à la charge des promoteurs;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville a cependant le devoir de veiller à ce que ces travaux soient exécutés conformément à la réglementation municipale et aux règles de l'art;

**ATTENDU QUE** les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance de permis de construction, ou de lotissement, ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un promoteur et la municipalité portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

**ATTENDU QUE** le conseil désire contrôler les investissements en travaux d'infrastructures et obliger les promoteurs à signer une entente qui aura pour objet de les engager à payer eux-mêmes tout ou partie des coûts reliés à ces travaux;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 13 janvier 2025, en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) un avis de motion a été donné par la conseillère Valérie Loiselle et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Ville de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 130 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux soit adopté tel que déposé.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**Liste des permis**

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de janvier 2025, 3 **permis** ont été délivrés, totalisant **30 000 \$**.

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2025-02-41**

Demande de  
contribution -

**CONSIDÉRANT** la correspondance de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demandant une

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées (ARLPHCQ)

contribution municipale au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées au montant suggéré de 0,25\$/citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission, la vision et les valeurs véhiculées par l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées correspondent à celles encouragées par la Ville de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 0,20 \$, soit 480,00 \$ pour l'année 2025, afin d'appuyer l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées dans la poursuite de leurs activités.

**2025-02-42**  
Présentation d'un projet au fonds culturel Arthabaskien

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds culturel Arthabaskien a été constitué afin de venir en aide aux organismes, aux établissements et aux associations qui contribuent au développement culturel du territoire de la MRC d'Arthabaska;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, à signer au nom de la Ville de Daveluyville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

**2025-02-43**  
Embauche -  
Journalier au  
centre sportif

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager un journalier au centre sportif;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Denis Lavoie à titre de journalier au centre sportif à temps partiel, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le conseil municipal. L'entrée en fonction de l'employé est rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2025.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**

**2025-02-44**  
Réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-10-214 concernant la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a lieu d'abroger la résolution 2024-10-214 et de la remplacer par la présente résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de comptes a été dûment complétée;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PRABAM;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D' la résolution 2024-10-214 et de la remplacer par la présente résolution;**
- 2- **QUE** le conseil de la Ville de Daveluyville entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu.

**POLITIQUES SOCIALES**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2025-02-45**

Demande Club  
VAD - Permis  
d'alcool et  
fermeture de rues  
pour Festival  
annuel 2024

**CONSIDÉRANT** la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 17 et 18 mai 2025 ainsi que le 19 mai en cas de pluie;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** fermer la 103E Rue à la hauteur de l'entrée du stationnement de la salle communautaire le samedi 17 mai 2025;
- 2- **DE** fermer la 9E Avenue le dimanche 18 mai 2025 au coin de la pancarte d'arrêt entre le CLSC et le stationnement de l'aréna ainsi que la 101E Rue;
- 3- **D'autoriser** la fermeture de rues mentionnées le 19 mai 2025 en cas d'annulation pour cause de pluie le 17 ou 18 mai 2025;
- 4- **D'autoriser** la fermeture et ouverture de ces rues en cours de journée selon les besoins et la sécurité;
- 5- **D'autoriser** le Club des Voitures Ancienne Daveluyville à vendre et servir des boissons alcoolisées sur le stationnement du Centre sportif lors du 42<sup>e</sup> Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 17 et 18 mai 2025 ainsi que le 19 mai en cas d'annulation causée par la pluie le 17 ou 18 mai 2025.

**2025-02-46**

Demande de  
soutien financier -  
Club des Voitures  
Anciennes  
Daveluyville inc.

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) organise la 42<sup>e</sup> édition du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 17 et 18 mai 2024 ainsi que le 19 mai en cas d'annulation causée par la pluie le 17 ou 18 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville juge cet événement d'intérêt commun eu égard à son aspect culturel et social;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don équivalent à un rabais de cinq cents dollars (500,00 \$) sur la location de la salle communautaire de Daveluyville au Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) pour l'organisation et la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 17 et 18 mai 2025 sur le territoire de Daveluyville.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions sur divers sujets, questions auxquelles le maire a répondu.

Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-02-27  
Levée  
l'assemblée

de

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 18.

\_\_\_\_\_  
Mathieu Allard, maire

\_\_\_\_\_  
Élyse Maheu, greffière

Version non-officielle